

Conditions pour bénéficier de l'aide

- La copropriété est **située sur l'une des 10 communes** de la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc (*Combloux, Les Contamines-Montjoie, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Megève, Passy, Praz-sur-Arly, Saint-Gervais, Sallanches*).
- La copropriété **ne doit pas être éligible** à Ma Prime Rénov Copropriété.
- La copropriété doit être composée **d'au moins 10%** (pourcentage atteint ou dépassé) **de résidents permanents. En dessous de ce pourcentage**, veuillez consulter l'aide CaseRénov individuelle.
- Les travaux devront :
 - porter sur **un ou plusieurs postes suivant** : isolation des murs, isolation du toit, isolation du plancher bas, remplacement des menuiseries ;
 - permettre **un gain énergétique supérieur à 25%**, justifié par un audit énergétique réalisé avant travaux par un bureau d'étude spécialisé ;
 - être réalisés par un/des professionnels RGE.

La performance des matériaux utilisés devra être égale ou supérieure aux critères du crédit d'impôt (consultable en ligne), et impérativement indiquée sur le devis de l'entreprise.

Chaque dossier est soumis à l'**appréciation du comité d'attribution** de la CCPMB.
Pour obtenir une subvention et en connaître le montant,
il faut attendre la décision de ce comité.

Montant de l'aide CaseRénov Copropriété

L'aide accordée par la CCPMB est de 10% du montant total TTC des travaux, plafonnée à 40 000 € TTC par copropriété.

- L'aide sera versée sur présentation des factures acquittées, au syndic de copropriété qui se chargera des répartitions financières entre copropriétaires. Les factures devront être conformes aux devis.
- Concernant l'audit pour les dossiers soutenus :
 - Moins de 4 lots : audit réalisé par Case Rénov, remboursé intégralement
 - Moins de 4 lots : audit réalisé par un bureau d'études spécialisé : remboursement de 500 € forfaitaire
 - 5-20 lots : audit réalisé par un bureau d'études spécialisé : remboursement de 1 200 € forfaitaire
 - Au-delà de 20 lots : audit réalisé par un bureau d'études spécialisé : remboursement de 1 500€ forfaitaire

Pour plus de renseignements : energiehabitat@ccpmb.fr - 04 50 90 49 55

Identification de la copropriété

Nom de la copropriété : Année de construction :

Nombre de bâtiments
concernés par la demande : Numéro d'immatriculation au
registre national des copropriétés :

Adresse :

Commune : Code postal :

Nombre de lots :	
Nombre de logements :	
Nombre de logements mis en location, à titre de résidence principale :	
Nombre de logements occupés par leurs propriétaires, à titre de résidence principale :	
Nombre de résidences secondaires et / ou de locations saisonnières :	
Nombre de commerces ou autres locaux :	

Identité du syndic

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Personne en charge du dossier au sein du Syndic :

Téléphone :

Mail. :

Description du projet

Les travaux concernés par la demande :

Isolation des murs

Nom de l'entreprise :

Adresse :

N° SIRET :

Performance de l'isolant posé : R=

Montant des travaux (TTC) :

Isolation du plancher bas

Nom de l'entreprise :

Adresse :

N° SIRET :

Performance de l'isolant posé : R=

Montant des travaux (TTC) :

Isolation de toit

Nom de l'entreprise :

Adresse :

N° SIRET :

Performance de l'isolant posé : R=

Montant des travaux (TTC) :

Remplacement des menuiseries

Nom de l'entreprise :

Adresse :

N° SIRET :

Performance des menuiseries posées :

Uw=..... SW=.....

Montant des travaux (TTC) :

D'autres postes de travaux de rénovation énergétique sont-ils prévus ? Si oui, lesquels ?

.....

Évaluation énergétique

Nom du bureau d'étude ayant réalisé l'audit énergétique :

.....

Coût de l'audit énergétique (TTC) :

Consommation énergétique **avant** travaux : kWhep/m².an

Consommation énergétique **après** travaux : kWhep/m².an

Gain énergétique des travaux : %

Autres aides financières mobilisées pour les travaux :

Ma Prime Rénov copropriété

Montant de l'aide :

Certificat d'Economie d'Énergie

Montant de l'aide :

Autre :

Montant de l'aide :

Liste des pièces pour solliciter l'aide :

- Le formulaire de demande d'aide rempli et signé.
- Les devis des travaux comprenant l'indication de la performance énergétique des matériaux installés.
- La copie du certificat RGE de chaque entreprise.
- La fiche synthétique de la copropriété.
- L'audit énergétique de la copropriété.
- La facture acquittée du bureau d'étude ayant réalisé l'audit énergétique
- Une copie de la délibération de l'assemblée générale ayant décidé de la réalisation des travaux.
- Un Relevé d'Identité Bancaire du compte bancaire ouvert au nom du syndicat des copropriétaires.

ENVOYER LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE **COMPLET**

Par courrier à : Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc
CaseRénov
648 chemin des Pré Catons
74 190 PASSY

ou par mail à : energiehabitat@ccpmb.fr

Seuls les dossiers complets seront traités

Fait à :

Signature du demandeur :

Le :

En signant ce document, j'accepte que la CCPMB collecte, utilise et transfère mes informations à caractères personnelles dans le cadre du bon déroulement de la prestation. Les données collectées par la CCPMB sont conservées pendant une durée de 10 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en vous adressant à [dpo\[at\]ccpmb.fr](mailto:dpo[at]ccpmb.fr). Consultez le site cnill.fr pour plus d'informations sur vos droits. Dans le cadre de la prestation, vos données sont transmises à la Région et au Département pour le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat.